



J. DOMINE

Chaque semaine  
**M<sup>e</sup> Alain Bensoussan**,  
avocat à la cour  
d'appel de Paris  
et spécialiste  
en droit de  
l'informatique, vous  
informe de vos droits.

## La Cnil se penche sur le réseau Facebook

**L**a Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) s'intéresse à l'utilisation commerciale des données des membres du réseau social Facebook. Elle lui a ainsi adressé en février dernier une demande d'information pour connaître les durées de conservation des données

personnelles des membres du réseau, des adresses IP traitées et des adresses de courrier électronique des personnes invitées par un membre. La Commission souhaite connaître la manière dont Facebook analyse les profils de ses membres afin de leur délivrer des publicités

ciblées. Elle a rappelé que les personnes concernées devaient être informées de la finalité des fichiers, des destinataires, des données et de l'existence d'un droit d'accès et de rectification. La Cnil souligne le manque de connaissance des internautes sur les outils de paramétrage qui permettent de

configurer, par défaut, une diffusion limitée des données fournies. Ces derniers ne sont donc pas toujours conscients qu'en dévoilant des données sur leur vie privée, leurs habitudes, leurs loisirs, voire leurs opinions politiques ou religieuses, ils permettent aux sites de se constituer de

formidables gisements de données susceptibles de provoquer des sollicitations commerciales. C'est pourquoi, la Cnil rappelle aux internautes qu'une grande vigilance s'impose concernant la nature des données mises en ligne et le choix des personnes qui pourront y accéder.